

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 370

Artikel: Le pastorat féminin et le "Cas Furna"

Autor: H.Z.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

flexion, n'y découvre-t-on pas une réponse à l'éternel argument antisuffragiste que le droit de vote et d'éligibilité des femmes déstabiliserait la vie de famille? car n'est-ce pas précisément au contraire une preuve de l'étroite union conjugale en matière politique, que ce fait que la femme soit ainsi appelée à succéder à son mari?

Les Prud'femmes à Genève

Elections du 30 janvier 1932

De même que notre journal, par l'appel qui figure en exergue de son numéro d'aujourd'hui, l'Association genevoise pour le Suffrage vient d'insister de façon pressante auprès de toutes ses sociétaires féminines majeures, de nationalité suisse, et domiciliées dans le canton, pour qu'elles aillent sans tarder se faire inscrire comme électrices pour les prochaines élections aux tribunaux de prud'hommes. Il serait en effet infiniment fâcheux pour notre cause que les femmes de Genève semblent dédaigner ou ignorer le droit nouveau, peu considérable certes, mais que l'on peut en un sens envisager comme « une répétition générale » de droits plus étendus, qui leur est conféré; et nous aimons à croire que toutes les féministes, lectrices de ce journal, et remplissant les trois conditions indiquées plus haut, non seulement se sont déjà inscrites elles-mêmes, mais encore ont fait la propagande nécessaire dans leur entourage. Car, il ne faut pas l'oublier: qui ne sera pas inscrite ne votera pas! et il serait grand dommage que, par oubli, paresse ou négligence, le fait d'avoir laissé en souffrance cette petite formalité, si prestement accomplie (nous parlons d'expérience) écartât au dernier moment des urnes des électrices convaincues.

L'Association pour le Suffrage n'est d'ailleurs pas la seule à en aviser ses membres, et plusieurs autres Sociétés féminines de Genève s'occupent également activement de cette question: c'est ainsi que l'Union des Femmes dans sa circulaire mensuelle, le Lycéum-Club dans son Bulletin, sans doute aussi l'Association des Femmes universitaires et les groupements de fonctionnaires de l'enseignement officiel, y consacrent des explications. L'Union chrétienne de jeunes filles, et les deux groupements de professeurs de l'enseignement libre pratiquent, alors, le système de l'inscription collective, en prenant la peine de recueillir sur formulaires les indications nécessaires qu'un membre dévoué et responsable transmettra à qui de droit avec les pièces justificatives obligatoires; et enfin, les groupements professionnels, syndicats socialistes, syndicats chrétiens-sociaux, Association des commis, etc., font de leur côté, et parallèlement à l'action du Comité féminin, une propagande sur une large échelle.

Disons encore ici, pour répondre à quelques questions qui nous ont été posées, que le fait de s'inscrire comme électrice ne résulte nullement, comme paraissent le craindre quelques-unes, une candidature aux tribunaux de prud'hommes. Il est bien entendu en effet que personne, ni femme ni homme, n'est candidat contre son gré, et ne figureront sur les

listes de candidats que ceux et celles auprès de qui des démarches spéciales auront été faites. Les électrices inquiètes peuvent donc se rassurer.

Nous avions espéré pouvoir donner aujourd'hui la liste complète des candidatures féminines, telle qu'est en train de l'élaborer le Comité d'action nommé à cet effet; mais il nous manque encore un certain nombre de réponses, et nous attendrons pour la publier ici notre prochain numéro. Celui-ci paraîtra en effet une semaine avant ces élections fixées au 30 janvier, et fournira ainsi tous les renseignements désirables, alors que, qu'on le note bien, le délai pour les inscriptions d'électrices étant échu le 23 janvier, à midi, il sera trop tard pour aller s'inscrire quand on lira à nouveau le *Mouvement*. C'est donc cette quinzaine-ci qui est la quinzaine importante.

E. G.

N.B. — Ne pas oublier en s'inscrivant son passeport ou son permis de séjour. Rappelons aussi que le Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Et-Dumont, est prêt à fournir tous les renseignements qu'on lui demandera (s'y adresser soit par écrit, soit les lundis et samedis après-midi et le jeudi matin).

Le pastorat féminin et le „Gas Furna“

La question du pastorat féminin occupe de plus en plus l'opinion publique. En effet, chez nous, comme du reste dans de nombreux pays, les femmes ne sont pas encore autorisées à exercer les fonctions complètes d'un pasteur. Seule, l'Eglise libre du canton de Vaud accorde aux théologiennes les mêmes droits qu'à leurs collègues masculins; dans les autres cantons, elles ne peuvent être qu'assistantes de paroisse; si le canton de Genève ne limite pas leur travail, il ne leur accorde cependant que le titre de pasteur auxiliaire. Dernièrement encore, le Synode argovien a autorisé les paroisses du canton à désigner des « assistantes », mais à la condition expresse qu'on ne profiterait pas de cette autorisation pour essayer de les nommer ensuite « pasteurs », qu'elles ne pourraient pas faire partie des caisses de traite et ne seraient pas mises au bénéfice des augmentations de salaire progressives, selon les années de service!

Un cas très typique de l'opposition systématique faite au pastorat féminin est celui de Furna. Ce petit village du canton des Grisons, situé à 1380 mètres d'altitude, cherchait un nouveau pasteur et devait, avant de l'avoir trouvé, se contenter des bons services d'un ecclésiastique venant de la vallée. La paroisse n'était guère satisfaite de cet arrangement, et craignait fort de se voir privée de directeur spirituel, lorsqu'en hiver les grandes chutes de neige rendraient difficiles les communications avec la plaine. Aussi s'efforçait-elle de trouver un pasteur, mais en vain. C'est alors que son choix tomba sur une jeune théologienne des Grisons, Mme Caprez-Roffler. S'appuyant sur la Constitution cantonale, qui autorise les paroisses à choisir elles-mêmes leurs pasteurs, Furna confia donc à Mme Caprez les fonctions de pasteur; mais le Synode du canton des Grisons refusa de reconnaître cette nomination, qui était en opposition avec la loi ecclésiastique cantonale. La commune de Furna, très satisfaite de son pasteur, protesta en s'appuyant sur la Constitution.

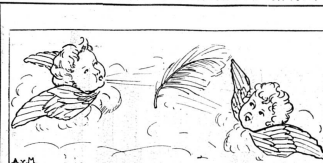
écoles à combiner ses menus et à suivre sa courbe de poids, comme on apprend chez nous la mort de Jeanne d'Arc ou la table de multiplication.

Quelques caractéristiques de l'alimentation aux Etats-Unis.

En Amérique il est aussi indispensable d'avoir un ouvre-conserves, qu'en France un tire-bouchons. Tout se met en conserves, la saucisse, les fruits, les potages, les jus d'oignons... il n'est vraisemblablement pas un seul aliment, excepté la glace et pour cause, qui ne puisse s'acheter en boîte. Il faut d'ailleurs reconnaître que certaines conserves sont bonnes, le tomato-cocktail, ou jus de tomate contenant du jus de citron et du jus d'oignons, et que l'on sert glacé en guise de potage l'été, est certainement délicieux et mérite d'être introduit chez nous.

Lorsqu'on dit « les Américains sont des enfants », je suppose que l'on veut d'abord parler de leurs goûts alimentaires: *candies*, sucreries et *chevung* gum, cuisine simple ou pas de cuisine, plats décorés, amusants à voir, ornés de beaucoup de couleurs, piments rouges sur asperges vertes, tomates et laitues, gelées tremblotantes de toutes sortes de couleurs.

Les légumes sucrés servis avec la viande sont très appréciés: les *sweet potatoes*, les pois; on vous sert de la gelée de groseille avec du dindon, de la gelée de menthe avec du mouton. Les épices sont toujours violentes, pour suppléer à l'absence de saveur naturelle; on a plutôt l'impression de produits



DE-CI, DE-LA

Pour les enfants de chômeurs.

La Fondation *Pro Juventute*, frappée des répercussions graves que peut avoir la crise actuelle sur les enfants, non seulement au point de vue matériel du pain à manger chaque jour, mais à celui aussi de l'apprentissage auquel il faudra peut-être renoncer, ou des loisirs créés par le chômage, et qu'il faudra viser à employer de façon intelligente et utile, organise à travers la Suisse, et pendant tout ce mois de janvier 1932, une collecte en faveur des enfants de chômeurs que nous recommandons chaudement à nos lectrices. La présence dans le Comité organisateur de cette collecte de personnalités bien connues dans nos milieux féministes, telles que Mmes Aerni-Bunzli (Saint-Gall), Imboden-Kaiser, Dr. de médecine (Saint-Gall), Mlle Elisa Scrimet (Lausanne), Dr. R. Briner, directeur de l'Office cantonal des mineurs (Zurich), etc., nous est une garantie que l'argent ainsi recueilli sera employé de façon judicieuse.

Les versements peuvent être faits au compte de chèques postaux de *Pro Juventute*, No VIII. 31-00, Zurich.

„Pax International“.

On nous prie d'attirer spécialement l'attention de nos lecteurs sur le numéro spécial de *Pax International*, l'organe de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui vient de paraître, et qui est presque entièrement consacré à la conférence que Ghandi a donnée à Genève le 10 décembre dernier (texte intégral des paroles du mahatma). Les événements récents en Inde donnent encore plus d'actualité à ce numéro, que l'on peut se procurer pour 50 c. au siège de la L.F.P.L., 12, rue du Vieux-College, Genève.

A noter dans le même numéro plusieurs articles sur Jane Adams, présidente internationale, titulaire du prix Nobel.

La Turquie progressiste.

Le Parlement turc vient de voter une loi stipulant que tous les Turcs, hommes et femmes, désirant contracter mariage, doivent préalablement subir une visite médicale. Cette loi est entrée en vigueur immédiatement.

Le Grand Conseil s'est réuni dernièrement pour résoudre cette question du pastorat féminin. D'après la loi ecclésiastique grisonne actuelle, en effet, seuls les théologiens admis par le Synode peuvent obtenir un poste de pasteur. Les femmes n'ayant encore jamais été reconnues par le Synode ne pouvaient donc être nommées dans une paroisse. La majorité de la Commission d'étude proposait au Grand Conseil d'accorder à toutes les femmes ayant terminé leurs études de théologie le droit d'exercer le pastorat complet, tandis que la minorité proposait de ne l'accorder qu'aux célibataires, la femme pasteur qui se marierait perdant ainsi le droit de continuer l'exercice de sa vocation. Malheureusement, c'est cette opinion qui l'emporta, et par 33 voix contre 13, le Grand Conseil du canton des Grisons accorda aux femmes l'autorisation d'exercer le pastorat, mais à condition qu'elles soient célibataires! — Cette

La femme égyptienne et le divorce.

Chacun sait que, jusqu'à ces derniers temps, en Egypte, le mari seul pouvait demander le divorce. Cependant une nouvelle loi vient d'accorder également ce droit aux femmes et en septembre dernier, une dame de la haute société égyptienne a pu de ce fait tenter une action en divorce à son époux et a gagné son procès.

Une princesse musulmane titulaire d'une bourse de journalisme.

La princesse Esma Zafir, d'Algérie, est arrivée à Londres, représentant le journal *Akham*. Titulaire d'une bourse de journalisme, la jeune écrivain se rendra sous peu aux Etats-Unis afin d'étudier la philosophie à Rockford College. Esma Zafir est la petite-fille de la princesse Zeyneb, une des premières leaders du mouvement féministe turc et la première journaliste de race arabe.

Un bouquet de succès féminins.

Le second grand prix de Rome pour la sculpture a été décerné à Mlle Boulay. C'est la troisième grande victoire féminine artistique de cette année: les deux premières étant celles de Mmes Desportes et Roget au concours de Rome de musique.

Le prince héritier d'Italie vient d'appeler, comme médecin honoraire de la princesse royale, la jeune chirurgienne Elisabeth Bruni. Cette nomination est très bien accueillie. E. Bruni s'étant déjà fait remarquer par la réussite de plusieurs opérations fort compliquées.

Devant la Chambre d'agriculture du Brandebourg, une jeune Prussienne, Mlle A. Kalbow, a subi avec succès l'examen de maître-jardinier. Elle est la première femme qui remporte ce titre dans cette province. L'examen doit être fort compliqué, si l'on pense que sur 12 candidats inscrits, 3 seulement ont obtenu la maîtrise.

L'aide au prisonnier en Allemagne.

D'après le rapport de gestion de l'Assistance aux Prisonniers de Berlin, le travail accompli dans ce domaine par des employés et de nombreuses aides volontaires, qui ont répondu à plus de 24,000 demandes de conseils, nous fait comprendre les immenses difficultés rencontrées. Il ne s'agit pas seulement de prisonniers, mais avant tout des détenus libérés pour lesquels il faut chercher du travail, problème de nos jours plus difficile que jamais, étant donné la crise actuelle et l'intensité du chômage. Nous admirons d'autant plus le travail assidu et le zèle de ces personnes dévouées qui ne s'efforcent pas seulement à fournir du secours matériel à leurs protégés, mais qui tâchent tout autant de leur faciliter la rentrée dans une vie normale, de leur procurer une activité saine et utile, afin de leur aider à surmonter les tentations de la liberté acquise, libéré trop souvent néfaste et dangereux pour les détenus libérés.

E. V. A.

sains et se conformer le plus possible aux règles de la science alimentaire.

Des millions de dollars sont engloutis chaque année dans des campagnes de propagande en faveur du lait et de son contrôle, en faveur des légumes et des fruits, de leur fraîcheur, et de leur consommation.

Ce goût de l'hygiène se retrouve partout: aux abattoirs de Chicago, où toutes les glandes des animaux sacrifiés sont inspectées par des employés du gouvernement, et où, à la moindre lésion, l'animal entier est déclaré impropre à la consommation; dans les Usines du *Quaker Oats*, où, durant tout leur trajet dans l'usine, les grains de blé, d'avoine, ou de riz ne sont jamais touchés par une main humaine. Des verres de papier stérilisés, que l'on jette après s'en être servi une fois, se trouvent à côté de toutes les fontaines, dans les lavabos des buildings, dans les trains. Il y a, bien entendu, des exceptions à cette règle générale de l'hygiène à tout prix. Et je range parmi ceux-là tous les passionnés de l'alcool, les « humides », qui boivent jusqu'à de l'alcool méthylique pour satisfaire leur vice, au point d'en perdre la vue. Ceux-là, évidemment, oublient les soucis de l'hygiène. (Je dois avouer n'avoir jamais rencontré dans ma vie autant d'aveugles qu'à New-York, j'en ai dénombré dix dans une heure!)

Il y a aussi les misérables nègres du Sud, sous-alimentés, qui sont atteints de la pellagre. Mais généralement, et à part ces exceptions, il est même curieux de le constater, l'enfant américain apprend dans toutes les

chimiques que de denrées végétales. Les mélanges les plus extraordinaires vous sont présentés: des viandes hachées avec de la crème et du céleri; les crêpes de maïs sont servies avec de la saucisse; le poulet est haché dans la soupe; vous trouvez des salades de légumes avec des fruits, des noix, des noisettes et de la mayonnaise.

Quelques bonnes choses: le thé glacé à la menthe; le *strawberry shortcake* et le *strawberry ice-cream*; des salades de laitues grossières et fourrées comme des choux; du céleri en branches très tendre.

Les principes gastronomiques n'existent pour ainsi dire pas. Il n'y a qu'un principe en Amérique: le mélange. On mange de tout, à tous les repas et dans n'importe quel ordre, le sucré avec le gras, la mayonnaise avec les fruits, la compote avec la sauce, la glace avec le café chaud. Il n'y a pas d'ordre dans le service des mets, on commence aussi bien par une coupe de fruits; enfin il n'y a pas de différenciation entre les trois repas du jour, du moins quant à la composition; n'importe quel mets est servi aussi bien au breakfast qu'au lunch et au dîner.

Nous concluons ainsi: le goût est, de tous les sens, le plus difficile à éduquer. On n'est vraiment gourmet qu'après trente ans. La jeunesse de chez nous n'aime pas d'ailleurs généralement faire la cuisine et préfère une promenade ou une danse à un repas savant. Cela vient plus tard. Les Américains ont la chance (ou l'inconvénient) d'avoir, à ce point de vue, encore moins de vingt ans.

A propos du vêtement, de l'entretien de la maison et de la propriété.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre. D'une manière générale les maisons américaines nous ont paru très propres, plus propres et mieux tenues que la moyenne des maisons françaises. Dans ce domaine, comme dans le domaine alimentaire, le souci de l'hygiène se retrouve; la propreté est le principal souci; la décoration, l'ordre, le soin du linge ne passent que bien après. Fait curieux: dans tout mon voyage, je n'ai pas vu chez les particuliers de machines à coudre. On a des machines à laver; le linge est changé tous les jours, on rencontre des calendres pour le repassage... mais la couture est sacrifiée. L'Américaine ne coud ni ne raccommode, car, dans ce pays, étant donné les prix industriels, cela n'en vaut vraiment pas la peine; le temps de la ménagère est plus précieux, même si elle doit le passer à se distraire.

Nous touchons là à une autre grande différence entre nos pays: en Amérique, le souci du temps prime tous les autres, même pour la femme dans son foyer, même pour la femme de condition modeste. L'idéal de la femme américaine dans son intérieur semble être le suivant: la propreté, l'hygiène sous toutes ses formes, corporelle et alimentaire, pour tous les membres de sa famille, d'abord. Après cela, gagner du temps. Toutes les autres valeurs ménagères sont de peu d'importance; elles ne valent pas la peine que l'on se donne tant de mal. Pour la famille américaine la santé et l'action passent avant tout.

son ménage, son mari exerçant une profession qui ne lui permet pas d'habiter un petit village de montagne. Les articles de journaux discutant cette obligation furent nombreux et Mme Caprez s'est étonnée, à juste titre, de voir le public s'occuper avec un tel acharnement d'une question qui, au fond, ne concernait qu'elle et son mari et tout au plus encore la paroisse de Furna. Elle a été aussi douloureusement peinée de constater que personne n'a songé que, pour avoir accepté ce grand sacrifice d'une séparation, il fallait qu'un devoir plus impérieux que l'idée de leur bien-être personnel se soit présenté à leurs consciences. En effet, lors de leur mariage, M. et Mme Caprez savaient qu'ils pourraient un jour se trouver en face de ce sacrifice, mais ils avaient décidé, tous deux, qu'ils feraient alors leur devoir tout entier. Pourquoi ne ferions-nous pas confiance à nos théologiens: leur conscience saura certainement leur dicter, aussi bien qu'à d'autres femmes, là où se trouvera leur premier devoir.

Le vote du Grand Conseil du canton des Grisons ne nous apporte donc qu'une joie très mitigée. Si nous sommes heureuses de voir ce canton faire le geste de justice que l'on attend depuis longtemps de nos autorités ecclésiastiques, nous aurions aimé qu'il le fasse sans cette restriction concernant la femme mariée, restriction qui est en quelque sorte offensante pour nos théologiens.

H. Z.

Avant la Conférence du Désarmement

Limitation des armements ou guerre à perpétuité

La Conférence du Désarmement (ou plutôt Pour la limitation des armements, qui va s'ouvrir à Genève le mois prochain préoccupe très vivement l'opinion publique dans toutes les parties du monde. Les grandes Associations internationales, entre autres les Associations féminines, dont les principales sont groupées en un Cartel maintes fois mentionné ici, sont déjà à l'œuvre pour instruire le public et l'intéresser à ces séances. Partout la campagne s'étend, les conférences, les articles de presse, les tracts se préparent, et les pétitions sont mises en circulation qui, couvertes d'un nombre impressionnant de signatures prouveront aux délégués et aux gouvernements que le monde veut organiser la paix, qu'il a besoin d'ordre, de confiance, de stabilité.

Mais, diront ceux qui n'ont pas lu les traités de 1919, ni suivi de près la politique internationale et les travaux de la Société des Nations, qu'est-ce que cette nouvelle Conférence du Désarmement ?

Résumons les faits essentiels: Le Pacte de la S. d. N. (article 8) et les Traités de Paix désarmaient les anciens Empires Centraux auxquels on ne laissait qu'une force dite de police, en attendant, était-il stipulé, que tous les autres Etats pussent aussi désarmer, dès que leur sécurité le permettrait. Il y avait donc un engagement que les Etats désarmés rappellent avec insistance, douze ans après la conclusion des traités, et ils demandent à reprendre leur liberté si les autres pays continuent à maintenir des armements qui constituent une menace de guerre et entre eux et à l'égard des pays désarmés. Juridiquement et

morale, cette attitude est défendable; elle peut expliquer, sinon excuser, les préparatifs militaires secrets que l'on impute aux Etats désarmés dont la République soviétique, quoique ne faisant pas partie de la S. d. N., soutient le point de vue; cette dernière assure, en effet, qu'elle ne maintient sa puissante armée que crainte d'être attaquée par les nations voisines.

Pourquoi les anciens Alliés ne se sont-ils pas engagés dans la voie du désarmement, comme ils en avaient accepté la perspective en signant les traités ? Par crainte des anciens ennemis, par nécessité de protéger les nouveaux Etats créés par les traités de paix contre les anciens possesseurs du sol, par rivalité et manque de confiance entre eux-mêmes, par désir secret ou avoué de maintenir ou d'acquiescer une supériorité sur les voisins, et aussi, disons-le, par esprit de routine, par lâcheté vis-à-vis de certains partis politiques comme des puissants constructeurs d'armements; en un mot, par impossibilité de concevoir la sécurité autrement que sauvegardée par la force.

Mais, ainsi que le disait M. G. Scelle au 16^e anniversaire de l'Union Mondiale de la Femme, la sécurité « est une question d'ordre psychologique... Dans les Etats les mieux organisés, les citoyens ne sont pas en sécurité, ils sont à la merci d'un automobiliste, d'un fou, d'un apache... cependant nous nous croyons en sécurité, et par cela seul nous y sommes, nous circulons sans terreur et sans armes. Si nous apercevions à chaque pas un agent de police aux aguets, nous aurions une peur affreuse d'un danger inconnu et bientôt nous serions sortis. Le geste libérateur pour ôter la peur aux peuples est de commencer le désarmement ».

Est-ce à dire qu'on ne s'y est pas employé depuis 1918 ? Evidemment si, mais les essais ont été plus timides dans ce domaine que dans les autres cadres de la S. d. N. Le terrain est préparé par les travaux de la Commission temporaire pour la réduction des armements, ceux de la Commission préparatoire à la Conférence du Désarmement instituée en 1925; dans sa dernière session en décembre 1930, cette Commission a préparé un programme de Conférence soumis au Conseil de la S. d. N. en janvier 1931 et accepté par celui-ci en même temps qu'il convoquait la Conférence pour 1932.

La Conférence de février 1932, venant après les accords de Locarno (pactes de garantie mutuelle entre Etats), après le Pacte Briand-Kellogg de 1928 (mise de la guerre hors loi), après les essais de limitation des armements navals de Washington (1921-1922), de Genève (1927), de Londres (1930), après la récente proposition de l'Assemblée de la S. d. N. de 1931 de ne pas augmenter les armements avant et pendant la Conférence de 1932, doit aboutir à des résultats autres que des résolutions savamment équilibrées mais sans lendemain. Après beaucoup de désillusions, un grand espoir soulève de nouveau le monde et, cette fois, il n'est pas seulement exprimé par une poignée d'adversaires résolus de la guerre que l'on qualifiait de « pacifistes » en donnant à ce noble mot une acception péjorative qu'il ne doit plus comporter: aujourd'hui, dans tout l'univers, les anciens combattants, avec tous les groupements philanthropiques, moraux, religieux, intellectuels de quelque importance, se liguient pour faire en-

tendre leur voix; ils savent que onze millions de combattants ont perdu la vie dans la guerre de 1914-1918, qu'il faut y ajouter 20 millions de blessés, 9 millions d'orphelins, 5 millions de veuves, 10 millions de réfugiés; que les budgets militaires forment un total annuel de 26 milliards de francs or dans lesquels l'Europe entre pour 13 milliards; qu'une nouvelle guerre frapperait, non seulement les combattants, mais les populations entières sur tous les points des territoires grâce aux gaz asphyxiants et autres progrès chimiques; ils savent enfin que le monde court à sa ruine, la civilisation à sa destruction irrémédiable, s'ils n'ont pas assez d'énergie pour combattre les préjugés et la routine et pour imposer aux gouvernants, — c'est-à-dire à eux-mêmes puisque ces gouvernants sont leurs élus, — une volonté de renouveau, un loyal essai de coopération internationale.

(La Française.)

M.-L. PUECH.

Les Membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité internationale, et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

(Art. 8 du Pacte de la S. d. N., al. 1.)

« La France connaît toute l'importance des engagements qu'elle a pris lorsqu'elle a signé le Pacte de la Société des Nations, et l'art. 8 n'est pas celui qui lui apparaît comme ayant le caractère le moins sacré. Ayant pris l'engagement solennel de limiter les armements, c'est un devoir pour tous les Etats membres de la Société des Nations de poursuivre ce but sans arrière-pensée, en toute conscience et en toute loyauté... »

...Il y aurait faillite, il y aurait banqueroute si l'art. 8 du Pacte ne trouvait pas, à un moment donné, son accomplissement. »

(Extraits du discours de M. Briand à la VIII^e Assemblée de la S. d. N.)

« Dès que le désarmement général aura une fois réellement commencé dans tous les domaines, les autres pas seront moins difficiles et donneront d'eux-mêmes de nouveaux éléments de sécurité au monde entier. Ainsi sera réalisé l'axiome fondamental du Pacte de la Société des Nations, que le maintien de la paix exige la réduction des armements. »

Les armements ne peuvent et ne doivent pas être la base de la sécurité. Ils ne constituent même plus la protection la plus sûre, et ils ont, en outre, inévitablement pour effet de menacer le voisin. C'est là un fait qui résulte de la nature même des choses et que les dispositions les plus pacifiques des gouvernements ne peuvent pas complètement faire disparaître. En Allemagne, nous sommes aujourd'hui souvent tentés de dire à nos voisins un mot qui fut dit au Forum de la Rome antique à un citoyen de la ville. Lorsqu'il apparaît armé par la crainte d'être attaqué, on lui demanda simplement: « Quis tibi sic timere permitit ? » (Qui t'a permis d'avoir tellement peur ?).

(Extraits d'un discours du Dr. Stresemann à cette même Assemblée.)

Une femme membre de la Délégation américaine à la Conférence du Désarmement

Nous sommes très heureuse d'apprendre que Miss Mary Wooley, bien connue à la fois comme pédagogue et comme membre d'un grand nombre d'organisations pour la paix, a été désignée par le Président Hoover, comme membre de la délégation américaine à la Conférence du Désarmement. Voilà le bon exemple donné par les gouvernements des pays anglo-saxons: à qui le tour maintenant ?

Un peu de statistique

Quelques chiffres empruntés aux statistiques des divers pays montrent que le nombre de femmes dans des activités professionnelles atteint son maximum en Allemagne avec 11,5 millions; viennent ensuite la France avec 8,5 millions, la Pologne avec 6 millions, la Grande-Bretagne avec 5,7 millions, l'Italie avec 5,3 millions, etc.

Si nous comparons les chiffres indiquant le pourcentage des femmes dans des activités professionnelles avec ceux du total de la population féminine, on obtient le tableau suivant: Pologne, 45,1 %; France, 42,3 %; Finlande, 37,1 %; Allemagne, 36,6 %. En Suisse, plus d'un quart des femmes sont occupées dans des activités professionnelles, soit 31,4 %; en Italie, 26,9 %; en Hongrie, 26,1 %; en Suède, 25,8 %; en Grande-Bretagne, 25,5 %. De tous les pays européens, c'est l'Espagne qui relativement compte le plus petit nombre de femmes professionnellement occupées, soit 9,4 %. Aux Etats-Unis, ce nombre est de 16,8 %, et au Canada, de 11,5 %.

Education familiale

N. D. L. R. M^{lle} Marg. Evard, vice-présidente de la Commission d'Education de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, nous écrit:

« La romancière américaine, l'auteur célèbre de Hillsboro People, The real Motive, Home fires in France, The day of glory, The Home-maker, etc., etc., est encore un écrivain pédagogique d'autant plus capable qu'elle représente aussi le point de vue de la mère de famille éducatrice qui n'a jamais été écrivain, sauf M^{lle} Albertine Necker-de Saussure. De cette veine-là sont les ouvrages intitulés: A Montessori Mother, Mothers and Children, et Self-reliance. Ajoutons encore que Mrs. Canfield Fisher a publié une exquise biographie de sa grand-mère, qui peint de façon fort originale la vie des premiers colons des Etats-Unis. »

Nous extrayons quelques passages de son ouvrage Les Enfants et les Mères, édité en traduction française par la Maison E. Flammarion, (Paris, 1929.)

« Il y eu jusqu'ici une singulière division dans l'humanité: d'une part, ceux qui avaient des enfants à élever et n'avaient pas le temps d'établir des théories sur l'éducation; d'autre part, ceux qui n'avaient pas d'enfants et avaient le temps et l'habileté nécessaire pour étudier le problème et en déduire les lois générales au profit de ceux qui se trouvaient dans le même cas. Bien rares furent les pédagogues qui se donnèrent la peine d'adresser tout simplement leurs sages conseils à l'esprit des parents... Nous (les mères) nous ne som-

les raffinements de civilisation. Elles sont les seules valeurs dont on tienne vraiment compte.

PAULETTE BERNÉGE.

Interviews et rencontres

La première femme cinéaste de France: Germaine Dulac

...Dans le coquet appartement qu'elle habite rue du Général Foy, à un pas de Saint-Augustin, l'attente est douce parmi les meubles anciens, les bibelots, les portraits de famille qui sourient dans la pénombre du jour finissant... Une cage pleine d'oiseaux se balance devant la fenêtre ouverte; des glaïeuls roses s'épanouissent dans un vase... Tout cela ne ressemble guère à un décor de Métropolis...

Et voici M^{me} Germaine Dulac, qui rentre, soucieuse, après une longue journée de travail. Vêtue d'un complet sombre, de coupe impeccable et volontairement masculine, elle a de l'autre sexe aussi la vigoureuse poignée de main, un air de tranquille assurance et un front de penseur qui contraste curieusement avec la mobilité de la lèvre et la séduction très féminine du regard.

Un interview ? Elle s'y prête avec simplicité. « Je suis féministe, dit-elle, et ne conçois pas qu'une femme qui travaille puisse ne pas l'être. »

— Depuis quand vous occupez-vous de cinéma ?

— Depuis 1915. Avant cela, j'étais journaliste. M^{me} Germaine Dulac appartient en effet à cette élite restreinte d'intellectuels qui, tout en reprochant au cinéma ses imperfections actuelles, travaille courageusement à le faire progresser en créant des productions françaises dignes de la France. Transfuge de la littérature où elle s'était déjà fait un nom, elle a publié de nombreux articles de critique dramatique dans la presse féministe. Auteur de plusieurs pièces de théâtre dont l'une d'elles, L'Emprise, fut représentée avec succès, elle s'imposa très vite dans le métier de scénariste et de metteur en scène où elle apportait à la fois sa culture, une longue expérience de l'art théâtral, un sens inné de

l'image du mouvement.

— N'avez-vous pas, jadis, collaboré au Film d'Art ?

— En effet. Actuellement je travaille à la G. F. A. (Gaumont-Franco-Film-Aubert).

— Quels furent vos premiers films ?

— Des films commerciaux.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Le film commercial est celui que vous voyez couramment représenté dans les salles de cinéma. C'est le film de production courante.

— En général, le public vous connaît surtout comme auteur de films d'avant-garde.

— Oui je sais; on s'étonne souvent de me voir traiter parallèlement deux genres qui semblent, à tort, inconciliables. Le film d'avant-garde, accessible à une élite forcément restreinte, représente une recherche, pose des problèmes d'esthétique cinématographique dont la solution doit contribuer à l'évolution générale de la technique du cinéma. Le film commercial, lui, est destiné au grand public, ce qui ne signifie pas du tout qu'il doive être d'une qualité inférieure. Seulement, il ne requiert pas, pour être compris, le même travail d'assimilation; il ne recherche pas essentiellement la complication et la nouveauté. Construit pour élever la masse ? Certainement, jusqu'à un point où celle-ci serait suffisamment évoluée pour que les deux genres de productions se rejoignent. Alors, il n'y aurait plus ni cinéma commercial ni cinéma d'avant-garde; il y aurait le cinéma tout court. Mais ceci n'est qu'un rêve...

— Combien de films avez-vous réalisés ?

— Vingt-six.

— Pour qui connaît le travail des studios, la dépense d'énergie et l'effort considérable de patience que la mise en scène du moindre film

exige, ce chiffre paraîtra certes impressionnant.

— Vous voulez des titres ? En 1919: La Fête Espagnole, film d'avant-garde pour l'époque et Gosselte, production commerciale. En 1924: Ame d'Artiste, film commercial encore et Le Diable dans la Ville, à la fois commercial et d'avant-garde. Vous voyez ici se manifester la double tendance dont je vous parlais tout à l'heure. En 1925: La Folie des Vaillants. En 1926: Antoinette Sabrier et d'autres films commerciaux. De 1928 à 1930, je ne fais plus que des films d'avant-garde purs. Arabesques est le type le plus caractéristique de ce genre de scénario où l'anecdote ne joue plus aucun rôle. A cette même période appartenait aussi: La Coquille et le Clergyman; L'invitation au Voyage; Disque 957; Thème et Variations, etc.

— Ne vous occupez-vous pas aussi de la création de clubs de cinéma ?

— En effet. Le club de cinéma est un moyen excellent d'élever le niveau de compréhension de la masse. Il a pris dans les campagnes, en Auvergne notamment, un développement considérable et promet des débouchés importants au film indépendant. Je m'intéresse d'ailleurs à toutes les questions économiques qui touchent au cinéma.

(Nous savons par ailleurs que, Présidente de la section du cinéma au Conseil National des Femmes françaises, membre de la Commission Centrale du Cinéma aux Beaux-Arts, membre du comité de l'Association des Auteurs de films, etc., M^{me} Germaine Dulac trouve encore le temps de donner un nombre considérable de conférences. Pour elle, le cinéma est bien moins un métier qu'une cause à défendre. Aucun des problèmes qui s'y rattachent ne la laissent indifférente.)

— Avez-vous eu beaucoup à souffrir de la concurrence masculine au cours de votre carrière ?

— Je l'ai rencontrée, mais sans avoir eu particulièrement à m'en plaindre.

— Croyez-vous que la profession de cinéaste offre de l'avenir à la femme ?



Cliché « Egalité »

M^{me} Germaine DULAC